

DECRET N ° 2005-549 DU 31 AOUT 2005

Portant approbation de " la Déclaration
de Politique Nationale de l'Habitat "

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

Vu la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

Vu la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;

Vu le décret n° 2005-052 du 04 février 2005 portant composition du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2005 - 26 du 28 janvier 2005 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme ;

Sur rapport du Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 17 août 2005 ;

DECRETE :

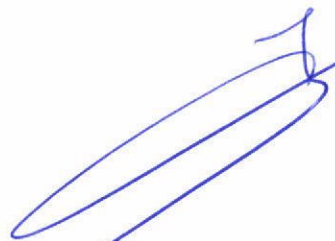
Article 1^{er} : Est approuvée, "la Déclaration de Politique Nationale de l'Habitat" telle qu'elle figure en annexe à ce décret.

Article 2 : Le Ministre d'Etat chargé de la Planification et du Développement, le Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme, le Ministre des Mines, de l'Energie et de l'Hydraulique, le Ministre des Finances et de l'Economie, le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, le Ministre de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle et le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et de la Décentralisation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la mise en œuvre de " la Déclaration de Politique Nationale de l'Habitat.

Article 3 : Le présent décret prend effet pour compter de sa date de signature et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 31 août 2005

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre d'Etat chargé de la Planification
et du Développement,



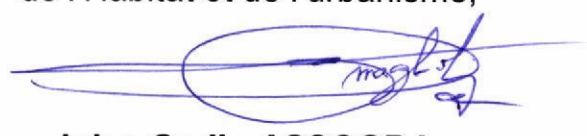
Zul Kifi SALAMI.-

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,



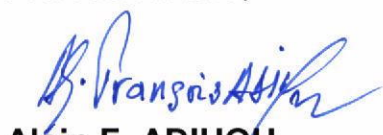
Cosme SEHLIN.-

Le Ministre de l'Environnement
de l'Habitat et de l'urbanisme,



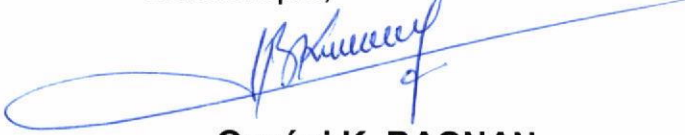
Jules Codjo ASSOGBA.-

Le Ministre de l'Enseignement
Technique et de la Formation
Professionnelle,



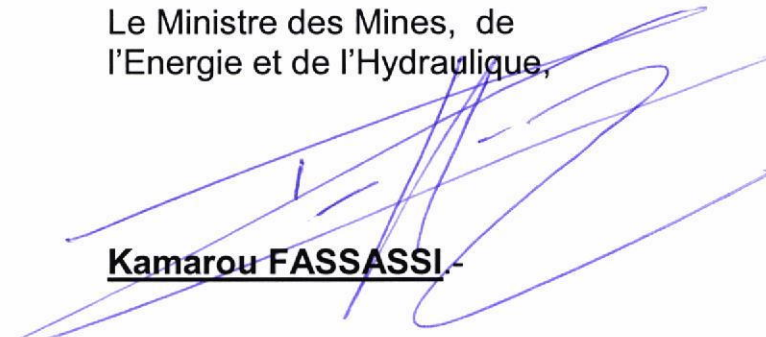
Alain F. ADIHO

Le Ministre de l'Enseignement
Supérieur et de la Recherche
Scientifique,

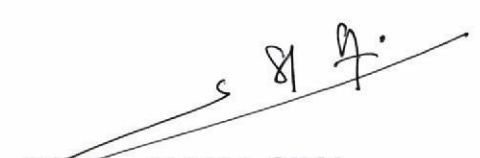


Osséni K. BAGNAN

Le Ministre des Mines, de
l'Energie et de l'Hydraulique,


Kamarou FASSASSI

Le Ministre de l'Intérieur, de la
sécurité et de la Décentralisation,


Séidou MAMA SIKA

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CC 2 CS 2 HAAC 2 CES 2 MECPD 4 MFE 4
MEHU 4 MESRS 4 METFP 4 MISD 4 MMEH 4 AUTRES MINISTERES 14
DGBM-DCF- DGTCP- DGID- DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3
BCP-CSN -IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 02 JO 1.